



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 MARS 2013**

Présidence M. Pierre-Alain MEYSTRE
Sont présents 45 Conseillères et Conseillers sur 60

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 25 / 2013** « **Règlement général concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire** » adopté en séance du 11 février 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'approuver le projet annexé de Règlement général concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire amendé à **l'article 3** du règlement comme suit :

Ajout de la phrase suivante après la liste des équipements :

« Les équipements communautaires peuvent concerner des investissements intercommunaux réalisés sur le territoire d'autres communes. »

Ainsi délibéré en séance du 21 mars 2013

Le Président :

Pierre-Alain MEYSTRE



La secrétaire :

Eliane CARNEVALE